



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, par la soussignée, qu'une séance extraordinaire sera tenue au 765, chemin de Saint-Anne-des-Lacs à Saint-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le jeudi 30 avril à **19h00, le jeudi 30 avril 2025** et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, à savoir :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Saint-Anne-des-Lacs ;
2. Abolition du poste de coordonnateur des travaux publics.

Donné à Saint-Anne-des-Lacs, ce 28 avril 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire à **19h00, le jeudi 30 avril 2026**, en affichant une copie au bureau de la Municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anne-des-Lacs, le 28 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 avril 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et greffière-trésorière